

Dans la Ville

107 projets pour les quartiers défavorisés

Pataugeoire estivale, séances de patinage sur glace, sport de proximité pendant les vacances... une centaine de projets seront financés encore cette année au titre du contrat de ville.

ORS du conseil municipal de ce lundi soir, l'adjoint chargé de la politique de la ville, Ahmed El Mcherfi, fera le point sur le contrat de ville.

Il s'agit d'un partenariat entre la ville et l'Etat, auquel s'associent plusieurs autres cofinanceurs.

ceurs (voir par ailleurs), et destiné à « apporter une plus-value aux quartiers les plus défavorisés », comme le dit l'adjoint.

« Le simple financement ordinaire, de droit commun, ne suffit pas pour ces quartiers qui cumulent tant de carences (chômage, manque d'activités économiques, populations en difficulté...) ; le contrat de ville est là pour donner un plus. On pourrait parler de discrimination positive, mais je préfère parler de discrimination égalitaire : car il s'agit finalement de ramener le niveau de ces quartiers simplement à un niveau normal. »

C'est par exemple le contrat de ville qui a permis la réalisation de la maison de la justice et

du droit à Orgeval. C'est lui encore qui finance le dispositif « école ouverte » grâce auquel des établissements scolaires comme le collège Paul-Fort accueillent pendant les vacances des enfants pour des activités para-scolaires, à connotation sportive ou ludique.

C'est toujours ce même

contrat de ville qui permet à la

maison de quartier Croix-rouge

de proposer du « sport de pro-

ximité » pendant les vacances...

Patiner pour se faire plaisir

On en est à Reims au troisième contrat de ville ; il court jusqu'en 2006, mais chaque année on fait le point sur les divers projets à soutenir, ou au contraire à éliminer. Pour 2005,

cès». Et puis il y a des nouveautés, comme l'opération « patiner pour se faire plaisir », qui visera à permettre aux habitants de Croix-rouge, et plus particulièrement aux jeunes, qui sinon n'en auraient peut-être pas l'idée, de goûter au moins une fois au patin à glace...

Antoine Pardessus

Un budget d'1,6 million

Pour cette année 2005, le contrat de ville mobilisera un budget de plus d'1,6 million d'euros. La plus grosse part est celle de la ville de Reims (700.000), l'Etat apporte 350.000, la part du département représente 378.000, celle de la communauté d'agglomération 84.000, le Pasild (fonds d'action sociale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) 172.000. La caisse d'allocations familiales doit à priori elle aussi apporter sa quote-part, dont le montant restait inconnu ces jours derniers.